



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N°spécial compte rendu CAP

Secrétaire Alain GUYADER tél : 06 32 07 36 03

COMPTE-RENDU DES CAP LOCALES du 30 septembre 08

Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

Comme rappelé dans la note de service du 12 02 08: [Note de service n° 08-010-V32 du 12-02-2008](#) les critères généraux sont les suivants:

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant
- dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée (note brute 2005, total des évolutions de note 2006 et 2007 par ordre décroissant
- dans un même échelon, en cas d'égalité du total des évolutions de note, départage selon l'ancienneté dans l'échelon

Une modification importante a été introduite pour les agents proche de la retraite suite à la décision du ministre de valoriser les agents de 59 ans et +.

La nouvelle note de service a été publiée le 12 septembre avant la réunion avec les syndicats le 22 septembre (pour plus de détail voir ci-après la déclaration des élues CGT)

pour l'Yonne :

- 29 agents remplissent les conditions pour accéder à CP
- les ratios donnent 8,63 places pour le département, soit 9 places en arrondissant à l'unité, et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **10 agents à classer** (dont 3 places réservées aux 59 ans et +)

De ce fait au regard de ces éléments l'administration propose :

Au titre des agents en fin de carrière « (59 ans et +) :

- Marie-Claude Vautrain
- Eliane Aubron
- Dominique Tellier

Au titre des autres agents :

- Marie-France Cannier
- Dominique Lassalle
- Joelle Falcon
- Martine Mercier
- Bernadette Chancel
- Odile Maciejewski
- Juliana Choizeau

Déclaration CGT sur les TA 2008

La CAP locale d'avancement à Contrôleur Principal se réunit enfin !

Mais dans les pires conditions , ce qui augure mal du dialogue social qui devra être mis en œuvre dans la nouvelle direction .

En effet, la note de service est sortie le 12 septembre et le groupe de travail national ne s'est tenu que le 22 septembre à la demande de la CGT. Les syndicats n'ont pu y intervenir qu'à la marge et la CGT a dénoncé cette pratique du fait accompli.

Les CAP locales se réunissent donc à la hâte et les élus locaux n'ont pas le temps d'intégrer les nouvelles données.

Le taux de promotions pour les 59 ans (et +) est en moyenne de 30%.

Pour l'Yonne, il est même de 35%, la CGT dénonce cette inégalité de traitement des fonctionnaires en fonction de leur département d'affectation.

Les agents de moins de 59 ans bénéficient peu ou pas du plan social d'accompagnement du ministre puisque celui-ci se concentre sur les 59 ans et + qui d'ailleurs ne dérouleront pas de carrière dans le grade. Les C1 5ème, 6ème et 7ème échelon ne gagneront qu'1 ou 2 points d'indice.

La variable d'ajustement qu'est l'âge rend le système illisible à long terme. Les contrôleurs ne peuvent pas avoir une vision claire de la date à laquelle ils pourront passer CP, cela dépendra de la situation démographique du réseau.

L'administration change les règles quand ça l'arrange, mais ne modifie pas l'ordre des critères de classement demandé par l'ensemble des OS. Nous demandons un ordre de critères comparable à celui pratiqué à la filière fiscale avec l'ancienneté dans l'échelon avant la notation.

Dans une même direction les deux filières connaissent une inégalité de traitement par l'âge: 59 ans dans la filière gestion publique et 60 ans dans la filière fiscale

Le grade de contrôleur principal est banalisé, car 1/6ème des promus (30% de la moitié des promotions pour le TA) ne dérouleront pas de carrière dans ce grade. Le concours est lui aussi dévalorisé car le TA représente cette année les 2/3 des promotions.

Dans un contexte salarial actuel où l'avancement constitue la seule garantie de progression des revenus, dans le contexte professionnel de restructurations, de suppressions d'emplois, de stress permanent sur les lieux de travail, il est inconcevable de voir la situation des agents se dégrader davantage.

La C.G.T. revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression de grades qui n'ont aucune justification fonctionnelle, ainsi qu'une autre réforme de la notation.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement avec la prédominance de la notation, des conditions inacceptables du fait accompli, les élus C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont voté contre le tableau d'avancement.

INFORMATIONS données par l'administration :

- nomination de MME BOTTE ISABELLE au service comptabilité à compter du 01/10/2008 suite à sa réussite au concours de contrôleur.

- Remise par M MUTZ du bilan de la consommation des KM des contrôleurs.

REVISION DE NOTES

Le chef a toujours raison !

Les élus CGT ont fait la déclaration suivante dans chaque CAP locale :

La CGT tient à rappeler son opposition à cette réforme de la notation.

Elle engendre un mauvais climat dans les postes et services et génère de nombreuses inquiétudes parmi les agents du réseau en cette période de profondes réformes, de suppressions massives d'emplois.

Malgré les aménagements apportés (rotation des bonifications, annualité, +0,01) suite aux initiatives syndicales et aux recours effectués précédemment, malgré la période de notation tardive décalant la durée des recours pendant les vacances d'été, nous avons encore de nombreux recours dans le département.

Ces recours sont formulés par des agents méritants qui considèrent que leur notation/évaluation ne reconnaît pas leurs efforts, notamment dans des postes difficiles . Ils n'apprécient pas dans plusieurs cas d'avoir + 0,01 qui ne donne pas de réduction d'avancement, notamment en période de baisse de pouvoir d'achat.

L'administration a beau déclarer que la note pivot ne doit pas être considéré comme une sanction ou que + 0.01 est une note d'encouragement, les élus CGT précisent que l'addition des évolutions de notes des trois dernières années est devenue la règle prépondérante (au détriment de l'ancienneté) sur laquelle va se faire le choix pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitudes !

Cette année encore les agents sont victimes des quotas attribués aux postes et services et qu'on ne prétende pas que la « rotation positive » fonctionne car c'est loin d'être le cas pour tout le monde et pour toutes les unités de travail.

Les élu(e)s CGT vous demandent de rappeler aux notateurs de 1^{er} degré que le recours est un droit, prévu par les textes , qu'ils doivent respecter.

La CGT vous redemande la communication du détail du capital mois dès l'attribution des enveloppes aux postes et services.

CAP de catégorie B :

L'administration avait gardé 2 mois en prévision des recours.

9 recours ont été étudiés lors de cette CAP et cette CAP a tout de même duré 3 HEURES ce qui démontre la densité des débats qui ont eu lieu avec l'administration.

Sur 3 agents qui demandaient +0.06, 2 n'ont pu obtenir gain de cause , l'administration justifiant le maintien des notes attribuées, et n'ayant d'ailleurs pas la possibilité de donner +0.06.

Pour le troisième agent l'administration était favorable au relèvement de sa note à 0,02.

Pour les deux premiers dossiers, la CGT a longuement argumenté sur le bien fondé des recours, sur la pertinence des arguments évoqués dans les recours face au Président de la CAP qui n'a pu justifier sa position que par des discours ou phrases toutes faites , comme il « est dans les 30% qui ont 0.02 » en clair c'est déjà pas si mal, ces agents doivent donc s'en contenter.

Pour le 3^e dossier, après débat l'administration a accordé l'augmentation de la note, (il faut dire que cet agent ne consomme pas de KM, puisque première coïncidence le dossier est retenu pour le tableau à CP) ,mais si elle n'avait pas fait la démarche de demander la révision, elle restait avec un royal 0.01 qui n'a aucune valeur.

L'administration n'a d'ailleurs pas suivi l'avis favorable d'un comptable pour deux relèvements de note considérant que le poste n'avait pas de statistiques hors normes qui justifiaient que tous les agents soient bonifiés. Les agents apprécieront.

Pour les demandes de relèvements à 0,02 , l'administration , oubliant les conséquences en terme d'avancement , a insisté sur le fait que 0,00 ou + 0,01 c'était déjà la reconnaissance d'un travail de qualité, et que le 0,00 ne devait pas être perçu comme une sanction par les agents mais bien comme un encouragement ...

Une campagne de communication sera d'ailleurs menée en ce sens par l'administration.

L'administration a d'ailleurs rajouté que ces agents là n'avaient pas fourni un travail exceptionnel en 2007 pour avoir droit à une bonification.

Les élus ont obtenu qu'un contrôleur ait 0,00 au lieu de -0,01 après un long débat. Deuxième coïncidence ce dossier est lui aussi retenu pour le passage à CP.

Il reste donc 2 mois qui auraient pu être utiles aux agents cette année, il est donc fort dommage que l'administration s'en soit tenu aux notes des comptables (dont par ailleurs certains n'avaient pas obtenus les mois nécessaires à la reconnaissance des qualités et des efforts des agents !).

Il est à noter que la consultation des documents fournis pour les tableaux d'avancement confirment que la rotation n'est pas une réalité partout loin s'en faut, puisque certains agents ont 3 fois de suite +0,06.

CAP de catégorie C :

L'administration avait gardé 4 mois en prévision des recours.

2 recours ont été étudiés lors de cette CAP : 1 demande de révision des appréciations et 1 demande de relèvement de note.

Les appréciations ont été maintenues malgré les interventions des élus relevant leur caractère excessif.

La note a été maintenue compte tenu de la demande de polyvalence du comptable et de progrès à fournir . La CGT a souligné la contradiction flagrante, car les tâches habituelles restent à effectuer et les efforts ne sont pas reconnus . Elle a indiqué qu'il valait mieux rester longtemps aux mêmes tâches.

Malgré les nombreuses interventions argumentées, l'administration a maintenu sa position.

Cette CAP a duré 1 heure.

Siégeaient pour la CGT :

En catégorie B: Sophie NIEWIAROWSKI, Bernadette CHANCEL et Nathalie FOURNILLON

En catégorie C: Marie Lyse BEURGAUD, Jacqueline MENU, Vincent MINEAU et Régis HIVERT.